

## Déclaration liminaire CSA du 15/05/2023

Madame la Présidente,

Nous entamons ce nouveau CSAL dans un contexte national toujours marqué par la mobilisation générale contre la réforme des retraites symptomatique de la crise démocratique que nous traversons.

Après le passage en force du 49.3, le rejet de la motion de censure, la promulgation éclair par le Président de la République, le 1<sup>er</sup> mai 2023, avec 2,3 millions de manifestant-es dans les rues des villes françaises, petites, moyennes et grandes, a été historique. Il a été à l'image d'une mobilisation massive qui n'en finit pas de se réinventer depuis plusieurs mois. Par sa créativité et sa capacité d'improvisation, elle est encore capable de prendre de court l'exécutif qui doit maintenant rendre des comptes devant la population réunie au son des « dispositifs sonores portatifs » à l'occasion des déplacements du Président et des membres du Gouvernement.

L'intersyndicale, toujours unie, appelle à une mobilisation massive le 6 juin, deux jours avant la proposition de loi du groupe LIOT d'abrogation de la réforme des retraites. Solidaires Finances Publiques appelle à participer à cette 14<sup>e</sup> journée d'action. Nous n'arrêterons que lorsque cette réforme aura été retirée.

À la DGFIP, les agentes et les agents continuent de se mobiliser, de participer aux actions interprofessionnelles et aux manifestations.

Face à un Président mal élu qui considère que la démocratie représentative consiste en une confiscation de la souveraineté populaire et nationale, l'autorisant à mépriser l'expression du mécontentement populaire entre deux élections, les mobilisations collectives lui opposent une leçon de ce qu'est véritablement l'idéal de démocratie. Cette opinion publique (à qui il tourne le dos dès lors qu'il ne s'agit pas de recueillir son suffrage) lui démontre aujourd'hui combien la démocratie ne peut se résumer à un fonctionnement strictement institutionnel.

L'exécutif aura eu beau en amont feindre d'organiser de prétendues concertations ; il aura eu beau user de tous les artifices juridiques pour éviter de se confronter au débat et au vote parlementaire : utilisation du projet loi de financement rectificatif de la sécurité sociale pour limiter la durée des débats, de la procédure d'urgence du vote bloqué au Sénat, et du 49-3 pour éviter le vote à l'Assemblée Nationale ; il n'aura en définitive fait qu'attiser la colère de celles et ceux dont il tire pourtant sa seule légitimité, de cette « foule », de ce peuple qui aspire à travailler pour vivre et non pas à vivre pour travailler.

À s'enfermer dans une telle arrogante cécité, on sème les fruits de cette colère qui germe aujourd'hui partout dans le pays et on alimente dangereusement une profonde crise démocratique que l'exécutif feindra de déplorer tout en étant le principal responsable.

Et ce ne sont pas les récentes annonces de Gabriel Attal pour afficher une pseudo volonté de lutter contre la fraude des « Ultra riches » qui feront illusion et seront de nature à apaiser la grogne sociale.

Cette violence sociale que nous condamnons et qui émane du sommet de l'État résonne également au sein de la DRFIP où nous ne pouvons que faire le constat d'une brutale détérioration du climat et du dialogue social.

Nous nous contenterons pour illustrer notre propos de citer quelques exemples particulièrement évocateurs en la matière.

Quand un immeuble comme celui de Paganini est infesté à plusieurs reprises par des punaises de lit et que des opérations de désinsectisation sont nécessaires, les collègues sont contraint.es de quitter par deux fois le site de façon anticipée (respectivement à 16h et 16h30).

Malgré nos demandes répétées de banaliser ces journées afin de ne pas générer un débit horaire pour les agent.es, vous avez systématiquement refusé.

Nous vous avons en effet écrit longuement

- pour vous demander de bien vouloir par cette banalisation montrer votre volonté de respecter le droit de chacun.e à bénéficier des horaires variables.
- pour vous rappeler qu'assurer la santé et la sécurité au travail restait de la seule responsabilité de l'employeur et qu'il n'était pas envisageable que les agent.es la financent par du débit horaire.
- Pour vous dire combien une absence de banalisation de ces journées pénaliserait plus particulièrement les femmes sur qui pèse majoritairement la gestion des tâches familiales et domestiques et vous rappeler combien cette charge leur interdit de moduler aisément leur journée. Nous avons été jusqu'à vous indiquer que les écoles à Paris n'ouvraient leurs portes qu'à 8h30 ce qui empêche les collègues conduisant leurs enfants en bas âge en classe d'arriver tôt les jours de fermeture anticipée du site pour compenser leurs heures.
- enfin, nous vous avons écrit pour vous rappeler à la bienveillance tant vantée par notre administration et que tentait d'afficher, il y a peu de temps encore, cette DRFIP ...

Malgré tout cela, vous nous avez opposé un refus catégorique à cette simple demande qui nous paraissait consensuelle et légitime.

De surcroît, vous imposez le télétravail exceptionnel à Paganini mais également à Moulin Vert, Meuniers, Londres, Paradis, Tolbiac à la moindre occasion malgré nos multiples messages vous démontrant l'irrégularité de cette modalité de travail.

De manière générale, imposer le télétravail à certains collègues et accorder des autorisations d'absence à d'autres introduit une inégalité de traitement difficilement acceptable pour les agent.es. Nous continuons de dénoncer vivement de telles ruptures d'égalité qui exacerbent les tensions dans les services. Le télétravail ne doit pas être une variable d'ajustement pour parer à tous les aléas.

Et en tout état de cause, nous prenons acte que la bienveillance ne fait désormais plus partie des valeurs prônées par la Direction Parisienne.

Ce constat est d'autant plus sévère que de nombreux collègues se sont déplacé.es le 7 mars, en grève et malgré les difficultés liées aux perturbations des transports pour vous remettre, Madame la Directrice, une pétition faisant état de leur mécontentement et de leur profond mal-être face aux nouvelles suppressions d'emplois qu'ils et elles allaient subir en 2023. Ils et elles se sont déplacé.es aussi pour vous faire part de leur désarroi face à la dégradation du service public consécutive à vos sempiternelles restructurations.

Vous leur avez répondu en les exhortant à rompre avec la « culture de l'exhaustivité », comme pour mieux acter de la dégradation du service public rendu que vous n'avez par ailleurs. Vous vous êtes efforcée d'expliquer qu'en votre qualité de fonctionnaire vous deviez vous borner à appliquer les projets décidés par la représentation nationale (dont on notera à nouveau l'état de crise qu'elle traverse actuellement) et que vous n'aviez aucune prise sur de telles décisions.

Vous vous êtes également dite consciente des changements et des efforts que ces énièmes bouleversements exigeraient une fois de plus de la part de toutes et tous.

Vous vous êtes dite consciente de l'engagement dont nous faisons preuve au quotidien.

Et bien aujourd'hui, Madame la Présidente, les collègues de Paganini, de Meuniers, de Moulin Vert, de Paradis et de Tolbiac notamment ont pris bonne note de la considération qu'ils et elles pouvaient attendre de vous en retour des efforts que vous exigez, alors que vous aviez bien toute latitude à agir en termes de banalisation des horaires et d'ASA exceptionnelles.

Et il en est de même pour les collègues de la rue de Londres privé.es temporairement de restauration collective sur site. Vous aviez l'opportunité de démontrer que leurs conditions de vie et de travail vous préoccupent mais vous avez tout bonnement refusé ce qui était jusqu'ici largement pratiqué à la DRFiP, à savoir l'octroi d'un 1/4 d'heure supplémentaire pour déjeuner dans des conditions décentes et prendre en compte les temps de déplacement nécessaires jusqu'au lieu de restauration.

Et nous ne nous attarderons même pas sur cette pression hiérarchique qui redescend de manière de plus en plus pesante de toutes parts et que beaucoup ressentent comme une souffrance accrue.

Quant à l'évolution du dialogue social et des instances, impossible de ne pas en dire quelques mots.

Malgré une dégradation constante ces dernières années, Solidaires Finances Publiques Paris a, le plus souvent possible, fait le choix de siéger dans les instances. Avec un but affiché : ne pas vous laisser dérouler vos contre-réformes, vos projets toujours plus destructeurs de notre administration et du service public que nous rendons à l'usager, sans vous confronter aux réalités de leurs implications, sans porter la parole des agent.es, sans vous relayer leurs craintes, leurs besoins, leur hostilité ! Il a toujours été pour nous question de relayer cette parole de nos collègues sans le filtre déformant que leur ferait subir un COM, ou un remue-méninges qui baliserait le champ du dicible.

Aujourd'hui alors même que nous continuons à nous inscrire pleinement dans la lutte, dans la grève pour le retrait de la réforme des retraites qui exigent que nous mobilisions beaucoup de forces et d'énergie, nous faisons cependant le pari de tenter de siéger à nouveau et de ne pas abandonner nos collègues. En effet certains sujets à l'ordre du jour nous semblent sources d'importants changements et de craintes à la hauteur des bouleversements qu'ils induisent.

Comme au mois de janvier avec le COM vous avez voulu mettre la charrue avant les bœufs et inscrire à l'ordre du jour de cette instance, un point qui n'était pas encore passé en CSAR. Mais pourtant, le recouvrement des amendes douanières juridictionnelles est, semble-t-il, bien transféré à la DGFIP à compter du 1er avril 2023, et confié à la trésorerie amendes 1ère division de la DRFiP Paris. Ou bien ce transfert est-il reporté ? Nous vous remercions de nous éclairer à ce sujet.

En ce qui concerne les nombreux points à examiner ce jour, les élu-es et expert-es de Solidaires Finances Publiques interviendront plus précisément sur l'ensemble des sujets, mais nous ferons d'ores et déjà quelques commentaires dans cette liminaire :

## Sur les Ponts naturels 2023

Alors que toutes les directions d'Île-de-France ont abordé ce point au mois de janvier, il aura fallu attendre ce CSAL pour traiter du sujet à Paris, sans considération pour les contraintes organisationnelles tant privées que professionnelles des agent.es de la DRFiP, confronté.es notamment à la fermeture des écoles le vendredi 19 mai.

Nous demandons donc, une fois encore, qu'il y ait une journée exceptionnelle de la DRFiP 75 pour remercier, par des actes et pas seulement des mots, tout le travail accompli par les agent.es des Finances Publiques, et que toutes et tous bénéficient d'autorisations d'absence les 19 mai et 14 août 2023.

## Sur le déploiement de l'APRDV téléphonique pour les particuliers au sein des SDE

Après, le courrier, l'accueil physique, les courriels, les e-contacts et l'accueil téléphonique, vous avez décidé de rajouter un 6<sup>e</sup> canal de relation avec les usagères et usagers. Cette arrivée d'APRDV en SDE va nécessiter la mise en place de nouveaux plannings et est bien perçue par les agent.es comme une tâche supplémentaire à assurer malgré des effectifs en berne qui obligent déjà ces services à fermer au public en fin d'année.

Et quelle réponse apporterez-vous aux agent.es ? Certainement pas des emplois puisque 2 suppressions de postes sont prévues au 1<sup>er</sup> septembre en SDE. Attendez-vous qu'ils et elles abandonnent de nouvelles missions pour répondre au téléphone.

## Sur le déménagement de l'équipe du Domaine recettes Ville de Paris

À quelques jours de son installation sur le site de Bédier au sein des locaux de la Ville de Paris et en prévision de la création du 1<sup>er</sup> SCORE, projet symbolique de l'évolution des relations ordonnateurs-comptables, patatra, le déménagement est annulé ! Et la mise en place du SCORE prévue au 2<sup>d</sup> semestre 2023 est repoussée à 2024.

Mais que s'est-il passé ? Votre document évoque rapidement l'état d'avancement des discussions avec la Ville de Paris sur le volet juridique et financier de l'installation sur le site de Bédier. Il va falloir nous donner plus de détails.

Est-ce véritablement un simple report ? Vous devez des explications aux collègues qui ont quitté Réaumur malgré cette annulation pour aller provisoirement à Uzès afin de laisser la place à la division de la paye qui elle-même doit déménager de NDV pour permettre l'installation des SIE et PCE actuellement implantés sur Banque et Michel le Comte.

## Sur l'installation de la division paye sur le site de Réaumur

Vous nous avez toujours présenté les opérations NRP comme devant être accompagnées de mesures d'amélioration des conditions de travail via, notamment, la rénovation des locaux, ou encore l'adaptation de l'éclairage par passage au Led, avec variateur et zonage affiné. Selon vos orientations pour 2023, la DRFiP doit en outre s'engager dans la démarche écoresponsable EcoFiP renforcée par le plan de sobriété énergétique de l'État. À ce titre vous avez annoncé poursuivre et amplifier l'action de la DRFiP avec notamment des mesures bâtimentaires et l'extension progressive du tri sélectif.

Et de fait, les collègues de la division de la paye subissent depuis plusieurs mois les travaux sur le site vitrine de Notre Dame des Victoires (dans lequel on tourne des films promotionnels) qu'ils vont devoir

quitter pour laisser la place à d'autres services dans le cadre du grand jeu de chaises musicales du NRP.

Mais eux, de quelles améliorations bénéficieront-ils à Réaumur ? Au vu des derniers travaux effectués sur ce site et de ce que vous indiquez dans votre fiche, ils s'installeront dans des locaux :

- où seuls les murs en plein auront été repeints mais pas les cloisons ;
- où la moquette aura certes été changée mais sans tenir compte des trappes pour les branchements électriques ;
- où l'éclairage par néons n'aura pas été changé ;
- où les plafonds noircis au niveau des aérations n'auront pas été nettoyés ;
- où les poignées de fenêtres cassées empêchent celles-ci de s'ouvrir ou de se fermer ;
- où aucune amélioration n'aura été apportée concernant le chauffage et la climatisation ;
- où ils ne bénéficieront pas de salle de repos.

Sur l'expérimentation de la numérisation et la correction dématérialisée des copies de concours

Dans votre fiche vous nous affirmez qu'une première expérimentation de numérisation des copies du concours d'inspecteur principal par l'ENFIP a montré que « ces travaux de scannage étaient simples et rapides à réaliser ».

Bien entendu, vous ne nous donnez aucun élément (nombre de copies, nombre de personnes mobilisées, matériel utilisé, durée exacte des opérations de scannage, ...) et nous sommes priés de vous croire sur parole.

Vous nous présentez donc une 2<sup>e</sup> phase d'expérimentation à laquelle participera le service des concours de la DRFiP de Paris à l'occasion du concours de contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, autrement dit pour les QROC (question à réponse ouverte courte).

Sans nul doute, cette 2<sup>e</sup> phase sera toute aussi positive que la 1<sup>ère</sup>, d'autant plus qu'on aura pris la précaution de numériser des copies courtes après avoir expérimenté la numérisation d'un faible nombre de copies en 1<sup>ère</sup> phase.

À la DGFIP, nous sommes habitués à ces expérimentations 100 % positives, simples et rapides, et ne nécessitant donc pas d'effectifs supplémentaires.

Et pourtant, aucun process actuellement mis en œuvre au sein de notre administration ne fonctionne correctement. Les retards et les problèmes sont généralisés.

Votre fiche minimise d'ores et déjà la charge de travail induite une fois le process généralisé, y compris lors du pic d'activité en fin d'année (1 journée de travail en plus), sous-entendant que cette nouvelle charge de travail pourra être assumée par le service sans renfort supplémentaire.

Sauf qu'avec le nombre de concours organisés en fin d'année et les problèmes techniques qui ne manqueront pas d'arriver, les jours de scannage vont se multiplier alors que dans le même temps, le service aura en charge l'organisation stressante des épreuves écrites qui devront se dérouler sans accroc.

Une généralisation simple et rapide, vous dites ?

## Sur la fraude RICI

Votre fiche fait état de l'ampleur inédite de la fraude RICI et des multiples revirements de notre administration afin d'essayer d'endiguer ce phénomène qui trouve sa source dans l'automatisation des remboursements de crédit d'impôts.

Face à la très grande volatilité des contribuables fraudeurs, il est indispensable que les services soient réactifs et puissent entamer le plus rapidement possible des procédures de contrôle a priori et a posteriori. Et malheureusement, le manque d'effectifs dans les services, la suppression du CSP dans les SIP, la diminution de la technicité des agents permettent de moins en moins cette réactivité.

Et pourtant, c'est bien leur connaissance métier et la connaissance de leur tissu fiscal qui avaient permis aux agentes et agents parisiennes de mettre en évidence cette fraude massive dès 2021.

Et malgré cela vous supprimez massivement des postes en SIP et vous déstructurez les services en voulant mettre en place des blocs fonctionnels et un terme à l'organisation par portefeuille.

Et vous dites que vous voulez renforcer le CSP en SIP et lutter contre la fraude RICI ? Cherchez l'erreur !

Sans compter que les actions que vous proposez ne visent qu'à limiter les fraudes les plus évidentes, reposant sur des incohérences flagrantes entre les revenus et les dépenses soi-disant engagées. Mais quid des fraudes plus subtiles, des situations plus plausibles où les contribuables disposent de revenus suffisants pour potentiellement engager des dépenses donnant lieu à crédits d'impôt ? Quid des crédits d'impôt ont pour effet de réduire le montant de l'impôt dû plutôt que de donner lieu à remboursement ?

Renforcer les SIP et redonner toute sa place au CSP grâce à des effectifs formés et en nombre suffisant est plus que jamais essentiel pour faire face à une fraude accrue générée par une généralisation incontrôlée de la dématérialisation.